

Chers adhérents,

Notre partenaire le CREDIT MUTUEL vous propose sa nouvelle offre de téléphonie mobile.

Pour en profiter, rendez-vous dans l'agence la plus proche avec ce document, et profiter de tous les avantages du partenariat* ! (à l'exception des départements 63, 03 et 15 qui ne participent pas à cette opération)

DU 5 MARS AU 7 AVRIL 2018

FORFAIT SANS ENGAGEMENT

100 Go
APPELS/SMS/MMS ILLIMITÉS

4,99 €
/MOIS⁽¹⁾

PENDANT 6 MOIS PUIS 19,99 €/MOIS
AVANTAGE CARTE DE PAIEMENT CRÉDIT MUTUEL



Crédit  Mutuel Mobile

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Réservée aux particuliers pour toute nouvelle souscription. Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau. Web : débit ajusté au-delà de 100 Go. Prix carte SIM : 5 € (gratuit si achat concomitant d'un mobile).

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur Euro Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel - SAS au capital de 175 715 € - RCS Paris 421 713 892. Offres disponibles dans les caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. [Consulter nos tarifs, conditions générales de service et conditions générales de vente à distance.](#)



⁽¹⁾ Avantage carte de paiement réservé aux particuliers, titulaires d'une carte de paiement Crédit Mutuel (hors cartes de retrait, carte de dépôts, cartes prépayées). En cas de résiliation de la carte, suppression de la réduction. Non cumulable avec la remise Avantage Famille. Prix sans avantage carte de paiement à 9,99 €/mois pendant 6 mois, puis 24,99 €/mois.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances et MTRL, Mutuelle Nationale relevant du Livre II du code de la mutualité.